...rique fixe. Il ajouta tenir le pardessus d'un nommé Danis.

Deux comparses

Un peu plus tard, les agents de la sûreté appréhendaient le soi-disant Danis, ainsi qu'un de ses amis, Louis Magnet.

Après avoir conduit au bureau de la Sûreté, on procéda à l'identification du trio.

On put ainsi établir que le prétendu Danis n'était autre qu'un nommé Emile Vandendonck, né le 4 janvier 1898 à ARMENTIÈRES. Il s'agissait de l'individu recherché comme étant l'auteur des vols de pardessus commis ces temps derniers à Lille. Il était en possession d'un livret militaire au nom de Danis, qu'il avoua avoir volé à l'usine Tudor.

Quant à Louis Magnet, on put établir qu'il s'appelait en réalité Albert-Charles Magnet, né le 14 janvier 1907 à Paris, déjà condamné pour falsification de pièces d'identité et porté comme insoumis par le bureau de recrutement de Vienne (Isère).

A " table " !

Interrogé par M. Coissard, chef de la Sûreté, le trio, après quelques réticences, consentit enfin à se « mettre à table ».

C'est ainsi que Vandendonck avoua avoir vendu chez un fripier, sous le nom de Danis, un pardessus que Magnet avait volé samedi, 174, rue de Paris. Il était accompagné de Hay pour accomplir cette vente.

Puis successivement les trois chenapans déclarèrent avoir volé un pardessus boulevard Pasteur, deux autres encore boulevard de la Liberté, etc., etc.

Perquisitions fructueuses

Ayant appris que les trois comparses se rendaient de temps en temps dans une chambre qu'ils louaient comme pied-à-terre, rue Gustave Testelin, M. Coissard opéra une perquisition à cette adresse. Il y découvrit un poste de T. S. F. à trois lampes, un haut-parleur et du matériel : lampes, selfs, antennes, etc. Nul doute que ces objets ne proviennent que de vol.

Un garçon de recettes l'échappa belle

Au cours de ses confidences, l'un des trois malandrins raconta qu'au cours de la nuit dernière ils avaient élaboré le projet de commettre un cambriolage rue de Paris.

Précédemment, ils avaient également projeté de dévaliser un garçon de recettes.

Les trois complices n'ayant pu se mettre d'accord pour ces « coups à faire », ces projets n'ont pas eu de suite.

On croit se trouver en présence des auteurs des nombreux vols commis ces temps derniers et ils seront sérieusement interrogés à ce sujet aujourd'hui.

Ils auront également à fournir leur emploi du temps dans la nuit du crime de la rue des Postes, car des malfaiteurs de ce genre sont capables de tout.

Un étrangleur arrêté

A la suite du crime découvert samedi soir au hameau de Blancheface, arrondissement de Rambouillet, dont fut victime Mme Vve Odila Coquet, les soupçons se sont portés aussitôt sur le nommé Fernand Prieur, né à Paris en 1911 et dont les parents habitent Ivry-sur-Seine. Fernand Prieur avait été arrêté par les gendarmes de Saint-Chéron vendredi matin, à la suite d'un vol d'une somme de 600 fr. commis chez sa grande tante, Mme Vve Renard et d'un abus de confiance portant sur une somme de 600 fr., commis le 7 janvier au préjudice de Mme veuve Coquet.

Interrogé par la police de Morlia à la prison Saint-Pierre, à Versailles, où il a été écroué, Prieur a fait des aveux. Il a reconnu s'être rendu, après avoir dépensé les 600 francs qu'il avait empruntés à Mme Vve Coquet chez cette dernière vendredi, vers 9 heures du matin, pour lui redemander de l'argent. Comme elle s'y refusait il s'est précipité sur elle et l'a étranglée, puis lui a lié les deux jambes avec une ficelle, croyant qu'elle n'était pas tout à fait morte. Le crime accompli, Prieur s'est emparé du portefeuille de sa victime renfermant 35 francs. Au moment de son arrestation Prieur a été, en effet, trouvé porteur de cette somme.

Stabilisation du franc ?

Des bruits de stabilisation brusquée et imminente ont agité la Bourse samedi, avec une hausse marquée des valeurs françaises.

Un de nos confrères parisien, M. Marcel Hutin, écrit à ce sujet.

« Il semble qu'en France, un geste aussi mussolinien soit d'une réalisation malaisée. La fixation d'une parité nouvelle ne peut, en effet, s'accomplir sans la sanction parlementaire. C'est sans doute un choc en retour de ce rendant la liberté à l'exportation des capitaux qui est l'origine des bruits de samedi.

D'une part, on estime et à juste titre, que la liberté du mouvement des capitaux entraînera nécessairement la stabilisation et tout naturellement, on brûle les étapes.

M. Poincaré paraît décidé, au contraire, à marquer la cadence. Il n'en fait nul mystère. Pour lui, il ne peut y avoir de stabilité monétaire sans stabilité politique avant que le résultat des élections ne soit acquis ».

DES RESTES DE HEROS TROUVES PRES DE REIMS

On a découvert dans un bois près du village de Binarville, des restes humains qu'on croit être ceux de soldats de la grande guerre tombés au cours des combats de 1918.

Un chef de section de l'état-civil a été mandé pour continuer les recherches.

ISOLES SUR UNE ILE

Les quarante habitants de la petite île Sainte-Kilda, qui est située à 30 mille marins au large de la côte ouest de l'Ecosse sont bien malheureux. Il leur arrive souvent de rester sans communication avec la terre ferme pendant plus d'une semaine.

En effet, personne, depuis le 9 décembre dernier, n'est venu leur apporter ce dont ils ont besoin.

NOTRE NOUVEL AMBASSADEUR A ROME PARTI POUR LA VILLE ETERNELLE

M. de Beaumarchais, notre nouvel ambassadeur à Rome, a quitté Paris hier, pour l'Italie. Depuis lundi son successeur au Quai d'Orsay, M. Corbin, a pris aux côtés de M. Philippe Berthelot, la direction des affaires politiques. Quant à lui, il compte s'installer dès le début de la semaine prochaine au palais Farnèse.

La mystérieuse disparition d'un employé de banque de Boulogne-sur-Mer

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les recherches policières

Depuis, à part le témoignage que nous venons de citer plus haut, on perd sa trace. On voit, par ces données que la tâche des policiers sera assez rude et qu'il leur sera probablement assez difficile de débrouiller cet écheveau.

Dès samedi après-midi, M. Dambron, chef de la Sûreté se rendait à l'endroit où on avait signalé la présence de l'automobile abandonnée ; il se livra aux constatations et fit prendre en remorque la voiture, qui fut conduite au garage Maupin, à Calais, samedi dans la soirée.

Hier dimanche, le repos dominical vint arrêter quelque peu la marche de l'enquête et l'affaire ne fit aucun pas.

On sait simplement que Rivaux rentrait les effets et les sortait, paraît-il, par un jeu d'écritures, puis les encaissait lui-même. On a parlé d'une somme totale de détournements atteignant un million, mais rien ne peut encore justifier ce chiffre, qui ne pourra être définitif qu'après une enquête encore longue dans la journée de samedi.

Chez la femme du disparu

La femme de Rivaux, qui n'était au courant de rien, connut seulement à la fin de l'après-midi, la fâcheuse nouvelle. La malheureuse apprit d'un seul coup la disparition de son époux et son déshonneur ; on devine quelle crise de larmes suivit cette émouvante nouvelle. L'enquête qui en est restée là, reprendra ce matin avec une nouvelle activité et la journée d'aujourd'hui viendra nous fixer peut-être sur le sort du disparu.

Notons que les opérations délictueuses qui ont été faites, n'ont vraisemblablement pas été opérées par Rivaux seul ; découvrira-t-on des complices ?

A. B.

Le passage de Rivaux à Calais

(De notre Correspondant particulier)

On a dit, à la première heure que le coupable aurait passé la nuit de sa fuite à Calais.

Les renseignements que nous possédons à l'heure actuelle, nous le montrent seulement entrant jeudi soir à l'Hôtel Meurice, rue de Guise. Il n'y prit pas son repas, mais resta dans la salle du café jusqu'à 11 h. 30. A ce moment, il sortit à pied, comme il était venu.

La gendarmerie de Calais, qui s'était transportée à Sangatte, poussait de son côté son enquête pour tenter de savoir si quelque indice fera connaître la détermination prise par le fugitif, après qu'il eût abandonné son auto sur la plaine de Sangatte. Elle n'a pu établir encore s'il y a eu suicide ou s'il s'agissait d'une mise en scène destinée à faire croire au suicide.

La Sûreté de Calais se livre, de son côté, à différentes investigations sur lesquelles on garde un silence absolu. Elle recherche, évidemment, où l'employé indélicat a passé la nuit et surtout, si quelque voyageur ou employé de gare ne l'aurait pas vu prendre le train en Gare Centrale ou à Maritime.

Un audacieux escroc a été arrêté à Reims

IL OPÉRA NOTAMMENT DANS L'AISNE ET DANS LES ARDENNES

Des inspecteurs de la sûreté de Reims ont arrêté en gare de Reims un audacieux escroc disant se nommer Chevreuse, recherché depuis plusieurs mois par sept parquets pour d'importants détournements commis sous les noms de Dubois, Pousseau, Chevreuse et Fournier.

Ces temps derniers, il parcourait la région de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes sous le nom de Jules Fournier, pour le compte d'une Société Mutuelle de Prêts qui avancerait des fonds contre la souscription d'un nombre de parts en rapport avec l'avance demandée. Il encaissait de ses clients la souscription d'une première année en n'accusant qu'un versement partiel. Comme les fonds ne sont prêtés par la Société qu'après versement d'une année entière, le client ne recevait rien. Fournier gardant la différence.

Les détournements commis par cet individu, dont on ignore encore la véritable identité, sont importants.

Grave incendie à la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne

Un incendie s'est déclaré hier matin dans un bâtiment de la Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. Le feu a pris spontanément dans un magasin de tissus et de matériaux divers du premier étage.

Malgré la prompte intervention des pompiers, le premier étage et les combles d'une partie du bâtiment ainsi qu'un énorme stock de marchandises ont été détruits.

Sur les lieux se trouvaient le colonel Cressier, le directeur de la manufacture nationale, le lieutenant-colonel Karcher, le commandant Alli et le haut personnel de la manufacture. Les dégâts sont évalués à deux millions.

De vastes démonstrations communistes préparées

Le journal l' « Humanité » publie un appel du Comité central du parti communiste, de la Commission exécutive de la C.G.T.U et d'autres organisations communistes, engageant les adhérents à ces organisation à se préparer à des vastes démonstrations publiques pour une action de classe contre la répression patronale et gouvernementale.

Ces manifestations auront pour but de réclamer la libération de MM. Cachin et Vaillant-Couturier et de tous les militants communistes poursuivis, ainsi que l'amnistie et le respect du droit syndical.

L'Assemblée Générale Annuelle de la Société Industrielle du Nord

C'est hier, à 15 heures, qu'eut lieu devant une salle archi-comble la grande manifestation annuelle de l'assemblée générale de la Société Industrielle du Nord.

C'est aux accents de la Marseillaise jouée par la musique du 43e R. I. que les personnalités officielles firent leur entrée.

LES PERSONNALITES

Sur l'estrade, aux côtés de M. Liévin Danel, président, nous avons remarqué : MM. Louis Nicolle, député du Nord, président d'honneur de la Société Industrielle du Nord ; Donat Agache, vice-président d'honneur ; Barret, J. Thiriez, Omer Bigo, Pariselle, vice-présidents ; Henri Charlier, secrétaire général de la Société ; René Descamps, secrétaire ; M. Vandame, trésorier ; Decoster, bibliothécaire ; Mesurel, délégué de la société à Tourcoing ; Breuvart, délégué de la société à Armentières ; Matuhlvet, président du Comité du Génie civil de la société ; Vasse, président du Comité des arts chimiques de la société ; Facq, président du Comité des industries d'art ; Roth, président du Comité de filature et de tissage ; Jacques Pons, président du Comité du Commerce ; H. Charpentier, ingén., agent général de la Société ; Le conférencier M. Romier ; Laban, représentant le Préfet du Nord ; le général Lacapelle ; Rousseau, représentant M. le maire de Lille ; Malgé, représentant M. le Recteur de l'Université de Lille ; Davaine, sénateur ; Coutel, député ; M. Gnilbaut, conseiller général ; Monseigneur Lesnes, Recteur des Facultés Catholiques ; Malaquin, président de la Sociétés des Sciences ; Fournier, ingénieur en chef du département ; Flament, vice-président de la Société industrielle de Saint Quentin ; Arquembourg, directeur de l'Association des Industriels contre les accidents du travail ; Swyngedauw, directeur de l'Institut électromécanique.

M. Lucien ROMIER

Dans l'assemblée de nombreuses personnalités du monde industriel étaient présentes ; citons entr'autres : MM. Descamps, président de la Chambre de Commerce ; Bornay, Procureur de la République ; Penneller, président du tribunal civil ; Crépy, président de la Société de Géographie ; Delepoulla, président des « Amis de Lille » ; Dauchy, directeur de l'Ecole Nationale des A. M. ; Desay, directeur des Contributions ; Baret, Marauld, ingénieurs de la Compagnie du Nord ; Petit, directeur des Douanes ; Squire, consul des Etats-Unis ; Dubois président de la Société Géologique ; Marguerit, directeur des Contributions ; Lefebvre directeur des Services agricoles ; Bernard, directeur de la Compagnie du Gaz ; Dauvin, ingénieur des P. T. T., etc...

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT

Pour la première fois, M. Liévin Danel fut chargé du discours d'ouverture d'usage.

Après avoir remercié les personnalités présentes et tout particulièrement M. Laban, secrétaire général de la Reconstitution qui collabore, dit-il, avec tant d'intelligente initiative à l'œuvre immense de notre relèvement national, M. Liévin Danel passe en revue les divers événements auxquels, en 1927, la Société Industrielle s'est associée. Et il ajoute :

« Mettant au premier plan de ses préoccupations les questions sociales parce que le bien être et la joie des collaborateurs de nos industries doivent être le but constant de nos efforts et qu'elles sont la condition de notre prospérité économique, la Société Industrielle cherche par tous les moyens en son pouvoir de développer de plus en plus ces liens de sympathie et de confiance qui mettent en harmonie féconde les patrons et les ouvriers les deux membres de la famille industrielle ».

M. Liévin Danel fait ensuite l'éloge de son prédécesseur, dit ses mérites et poursuit en parlant longuement de ceux qui, par l'ensemble de leurs travaux ou par les œuvres qu'ils ont fondées ont été distingués par la Société Industrielle : MM. Louis Nicolle, Pierre Darphin, ingénieur en chef aux Mines d'Anzin ; Georges Wiart président de la Chambre Syndicale de l'Ameublement.

LA CONFÉRENCE DE M. ROMIER SUR « IMPRESSIONS D'AMÉRIQUE »

M. Lucien Romier, dont on connait les écrits prend ensuite la parole et l'assemblée attentive et intéressée par la verve éloquente du conférencier, suit devant l'écran, les magnifiques vues cinématographiques qui lui sont présentées. Le voyage en Amérique auquel les spectateurs sont conviés, est des plus intéressants et instructif et est salué d'une chaleureuse et méritée ovation.

LE PALMARÈS

Après lecture du compte rendu moral donné par M. Charrier, secrétaire général de la Société Industrielle, le palmarès suivant est lu, souvent interrompu par des applaudissements frénétiques :

LES TROIS GRANDS PRIX DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Grande médaille d'or de la Fondation Kuhlmann à M. Louis Nicolle, président d'honneur de la Société Industrielle du Nord de la France.

Prix Emile et Omer Bigo, 1 médaille d'or à M. Pierre Darphin, ingénieur en chef des travaux du jour aux Mines d'Anzin, ancien élève de l'école Centrale des Arts et Manufactures.

Prix Edmond Faucheur, 1 médaille d'or à M. Wiart, président de la Chambre syndicale de l'ameublement de la région du Nord de la France.

Prix du cinquantenaire de la Société Industrielle du Nord, Mille francs en espèces. — Pour commémorer le cinquantenaire de la Société Industrielle le conseil a décidé la création d'un prix du Cinquantenaire, consistant en une somme de mille francs en espèces.

Les conditions nécessaires pour obtenir ce prix sont d'être le collaborateur d'un industriel ou d'un commerçant, membre de la Société Industrielle du Nord et d'avoir rendu dans la direction ou l'administration de son établissement des services particulièrement importants au commerce ou à l'industrie à M. Germain Liévin, directeur de la Maison Decoster-Agache, à Lille.

Prix divers. — 1 médaille d'argent et 500 francs en espèces à M. Alexis Besin, appariteur de la Société Industrielle du Nord.

Fondation Agache-Kuhlmann. — 1 livret de caisse d'épargne de 100 fr. et 1 diplôme : MM. Charles Dumortier, Désiré Bossaert, Henri Gevaert, Louis Liénart, Louis Lepoivre, Jules Tirlemont, Jules Beaujeu, Alphonse Plamont, Constant Mas, Louis Leclercq, Jules Minet, Victor Vancœnebroeck, Henri Lorthioir, Alphonse Saindenis, Henri Herr, François Petitberghien, Mlle Victorine Vanleynseele, MM. Emile Beaussart, Jules Leureux, Charles Dubois, Laurent Wyncke, Charles Christiaens.

Mémoires de concours. — 1 médaille d'or à M. Pierre Bayart ; 1 rappel de médaille d'or à M. l'abbé Dumez ; 1 diplôme de médaille d'argent à M. Georges Descamps ; 1 médaille d'argent à M. Michel Duhamel ; 1 mention à M. Charles Meseure.

Prix offert par la Société Industrielle au Major de l'Institut. — 1 médaille d'or à M. Robert Jean-l.

Médailles offertes par la Société Industrielle à l'exposition d'appareils mécaniques. — 1 médaille d'argent à M. Henri Charles ; 1 médaille de bronze à M. Cyprien Bronlin ; 1 médaille de bronze à M. H. Rousseaux.

Directeurs, Contremaîtres et Ouvriers. — (La Société récompense par des Médailles particulières les Directeurs, contremaîtres ou ouvriers ayant amélioré les procédés de fabrication ou les méthodes de travail dans leurs occupations journalières).

1 diplôme de médaille de vermeil et 200 francs M. Maurice De Jaeghere ; 1 diplôme de médaille de vermeil et 400 francs : M. Desfontaines ; 1 diplôme de médaille d'argent à M. G. Waymel ; 1 médaille de bronze à M. Henri Sinsoulieu ; 1 médaille de bronze à M. Blondel.

Comptables. — (La Société décerne des médailles et des diplômes aux employés-comptables ou caissiers pouvant justifier devant une Commission nommée par le Comité du Commerce de longs et loyaux services chez un des membres de la Société Industrielle habitant la région du Nord).

1 diplôme de Médaille d'or et 200 francs à M. Henri Dujardin ; 1 médaille de vermeil à M. Louis Soyes ; 1 diplôme de médaille d'argent à Désiré Beilot ; 1 Diplôme de médaille d'argent à M. Cotte ; 1 médaille de bronze à M. Ernest Vienne.

Concours de dessin industriel Section B Section des Dessinateurs. — Prix : 1 diplôme de médaille d'argent à M. Benoit Bizet ; prix : 1 médaille de bronze à M. Gaston Deprest ; mention : M. Pierre Urunier, M. Lucien Gestin, M. Charles Vanovertveld.

Section C. Elèves des écoles professionnelles. — Prix : 1 médaille de bronze à M. Henri Blampain ; 2e prix : M. Robert Quarez ; mention : MM. Marcel Delaurier, Marcel Sodille, Maxime Legrand, Alfred Strady.

Section D. Section des mécaniciens. — Prix : 1 diplôme de médaille d'argent à M. André Marsael ; 2e prix : 1 médaille de bronze à M. Robert Barbet ; 3e prix, 1 médaille de bronze à M. Camille Manche ; 1re mention ex-æquo : M. Jean Cannle, Georges Hallo ; 2e mention ex-æquo : MM. Germain Dachicourt, Maurice Simoulin.

COURS D'APPRENTISSAGE

Monteurs-Electriciens (M. Swyngedauw). — **Cours Elémentaire.** — 1 médaille de bronze à : MM. Georges Barbez ; Georges Gérard ; Alphonse Dilles ; Victor Dubels.

Cours Supérieur. — 1 médaille de bronze à : MM. François Bardon ; Félix Dewasmes.

COURS D'APPRENTISSAGE DU CHEMIN DE FER DU NORD

1 diplôme de médaille d'argent à : MM. Henri Crombet ; Benjamin Maerten ; 1 médaille de bronze à : MM. Maurice Simoulin ; Achille Georges.

COURS D'AMEUBLEMENT

1 médaille de bronze à : MM. Emile Lepas ; Georges Caby.

ECOLE DES BEAUX-ARTS

1 médaille d'argent à : l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, pour les travaux présentés par les élèves de l'exposition des Ecoles des Beaux-Arts du Département ; 1 diplôme de médaille d'argent à : MM. Germain Declercq ; Pierre Westoelle ; André Desbonnets ; Arsène Ruyffelaert ; Marcel Delobel ; André Lemaire ; Georges Dumont ; Louis Despinoy ; André Dumetz ; Maurice Houdart ; Gustave Duprez ; André Melmote ; Auguste Tellier ; Lucien Margez ; Albert Berghs ; Gérard Choain ; Robert Gruleis.

COURS PROFESSIONNELS DE L'I.C.A.M.

1 médaille de bronze à : MM. Georges Smets ; Lucien Gille ; Jules Demessine ; Pierre Van den Heude ; Robert Avrillon.

Concours de langues étrangères. — Langue allemande (Section des Employés) : 1er prix, 50 fr., Mme Dupont ; M. Pantignie ; 2e prix, 25 fr., M. Gluck ; M. Schwach.

(Section de l'Enseignement supérieur) : 1 mention à M. Marchand ; M. Jamart.

Langue anglaise. — Section des employés : 1er prix ex-æquo ; MM. Dufermont et Toussaint ; 2e prix ex-æquo : MM. Legrand Pierre et Lucien Voye ; 3e prix : M. Vermeirch ; mention : MM L. Dubois et Victor Constant.

Section de l'enseignement supérieur : 1er prix : MM. J. Cazelle, R. Lemaire, G. Thiriez ; 2e prix : MM. A. Herault, S. Meunier ; 3e prix : MM. R. Courtois, E. Duhain Ringot, A. Fernaert, J. Moiret, Legrand, Mlle G. Jacob.

Concours de langue polonaise. — 1er prix : 1 diplôme de médaille d'argent et 100 fr. en espèces à M. V. Poubelle ; 2e prix ex-æquo : 1 diplôme de médaille de bronze et 100 fr. en espèces à MM. P. Buitel, R. Leroy ; 3e prix ex-æquo : 1 diplôme de médaille de bronze et 50 fr. en espèces à Mme A. Berreville ; MM. J. Beck, M. Houllez ; 1re mention ex-æquo : 50 fr en espèces à MM. A. Berreville, J. François ; 2e mention ex-æquo : 25 fr. en espèces à MM. Ed. Coquerelle, Beudeweel.

Association des Industriels de France contre les accidents. — Médaille de vermeil ; Etablissements Paul et Eugène Dufour, filature de lin et de chanvre à Hellemmes ; M. René Hazebrouck des filatures et filteries de France ; médaille d'argent : MM. François Megrat, Charles Lallement, Alphonse Lechantre, Maurice Tartullier, Charles Guillot, Pierre Audenaert ; Médaille de bronze : M. Gaston Schodet.

LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DE PARIS 1928

On nous communique :

Le concours général agricole de Paris se tiendra au Parc des Expositions de la Ville de Paris du lundi 19 au dimanche 25 mars 1928.

« A ce concours seront admis les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine, et caprine, les animaux gras des espèces bovine ovine et porcine, les chiens de berger, les produits agricoles et horticoles, les vins, cidres, poirés et les eaux-de-vie. Des épreuves pratiques de contrôle laitier et beurrier y seront organisés.

« Les demandes d'admission devront parvenir au Ministère avant le 25 janvier dernier délai pour les animaux et produits et avant le 20 janvier pour les vins.

Les formules de déclaration doivent être demandées soit à la Préfecture du Nord (1re division), soit à la Direction des Services Agricoles, 15, rue des Vieux-Murs à Lille.

Les trois drames sanglants de la région d'Avesnes à l'Instruction

LE CRIME MYSTERIEUX DE MAROILLES

L'instruction de l'affaire concernant l'assassinat de l'herbager Brulé continue. M. le juge d'instruction n'a pas encore entendu le père Lebon. L'inculpé Desormeaux est toujours très calme et très docile. Un détenu pour contrebande ayant quitté ces derniers temps la prison d'Avesnes a pu nous fournir quelques précisions sur son emploi du temps.

Il est employé à la confection de chaises cannées. Comme lors de sa première détention il accepte avec une certaine bonne humeur son incarcération. Il évite de parler du crime qui lui est reproché et a déclaré qu'il ne serait pas longtemps sans être rendu à la liberté.

Quant à la femme Brulé elle est, elle aussi, assez résignée et compte retrouver sa liberté dans un temps plus ou moins rapproché.

L'ASSASSINAT DU RECEVEUR DU QUESNOY

Grigolato, l'assassin présumé du receveur de l'enregistrement du Quesnoy, a été extrait de la maison d'arrêt samedi, à 9 h. 30, pour être conduit dans le cabinet du juge d'instruction. Il était assisté de Me Arnoux, son avocat, du barreau de Lille. L'interrogatoire a porté sur les renseignements reçus par M. le juge d'instruction concernant les séjours dans les divers pays et sur l'emploi du temps indiqué par Grigolato depuis le 19 décembre 1926.

Comme on le conçoit les récits faits par Grigolato au cours des différents interrogatoires ont été reconnus faux ou invraisemblables, mais il était nécessaire de les faire contrôler pour ne rien omettre dans l'instruction de cette affaire. L'instruction sera bientôt close.

M. le juge d'instruction va s'efforcer de réunir et de rapprocher le plus possible les divers éléments permettant de faire la preuve de l'accusation qui pèse sur Grigolato. Si le crime remonte au 21 décembre 1926 il faut remarquer que Grigolato n'a été arrêté qu'au mois de juin 1927. La procédure a été longue et minutieuse. Grigolato lorsqu'il se sent acculé devant une question très précise, néglige de répondre, déclare qu'il ne se souvient plus, ou se pose en victime de la fatalité.

Lorsqu'un examen de son emploi du temps aura bien été retracé, que ses nombreuses contradictions lui seront opposées aux dépositions formelles des témoins, lorsque la reconstitution du crime aura été faite on se demande si l'assassin présumé du receveur d'enregistrement opposera toujours les mêmes dénégations.

Grigolato ne devait pas ignorer que le receveur dissimulait l'argent provenant des recettes dans ses livres. Cela avait été dit et nul doute que le vol était le mobile du crime. L'assassin aura été dérangé sans pouvoir fouiller le registre et enlever les 29.300 francs qui ont été trouvés le lundi 23 décembre.

LE CRIME D'UN NEVEU A FÉRON

André Hosselet qui ainsi qu'on le sait assassina son oncle, Raoul Hosselet à coups de revolver a été interrogé samedi dernier par M. Jecquillart, juge d'instruction chargé de cette affaire.

Hosselet plaide toujours l'irresponsabilité et déclare qu'il n'était pas dans son état normal le 2 novembre jour où il a commis son crime. Il sera soumis sous peu à l'examen mental de deux médecins aliénistes. M. le Juge d'instruction a fait saisir différents papiers qui se trouvaient à son domicile à Paris.

L'examen de ces papiers a permis de constater que André Hosselet se plaignait toujours de captation d'héritage.

On sait qu'il avait adressé à ce sujet une plainte à M. le Procureur de la République. Croyant sans doute que l'on ne s'occupait pas assez vite du dépôt de sa plainte il laissait percer qu'il ferait justice lui-même et qu'il causerait un désastre. Il ne faisait cependant pas allusion à son oncle.

De l'enquête menée par la police judiciaire, il n'a été trouvé aucune trace permettant de laisser supposer le moindre doute sur la victime. M. Raoul Hosselet n'a jamais rien touché de sa sœur. Sur l'acte de vente de l'immeuble appartenant à la mère de la victime, le prix est bien indiqué et représente la valeur de cet immeuble. D'autre part l'assassin qui évaluait la fortune de sa mère à trois-cent mille francs a commis une forte exagération.

Il se peut toutefois que Mme Hosselet ait remis de la main à la main des sommes sans doute peu importantes pour rémunérer les personnes qui la soignaient.

L'examen mental de l'accusé retardera sans doute de quelques mois l'envoi du dossier devant les chambres des mises en accusation.

Le drame familial de Socx

LE BOULANGER VERHAEGHE A SUCCOMBÉ

Nous avons relaté, il y a une dizaine de jours le drame sanglant qui s'était déroulé à Socx entre M. Verhaeghe, boulanger, 52 ans et son fils Charles, 23 ans, lequel avait tenté, à la suite d'une partie de cartes d'assommer son père à coups de marteau.

Les blessures n'étaient pas apparues graves au premier examen par le docteur appelé de suite au chevet du blessé, mais M. Armand Verhaeghe n'étant pas un modèle de tempérance n'avait pu se remettre de ces violences. Il a succombé hier matin à 6 heures. Voici donc son fils Charles inculpé de parricide.

DES BANDITS ONT TUE 3 GARDIENS DE BANQUE

De Belgrade : des bandits ont cambriolé, la nuit dernière les bureaux de la banque de Pojarevatz, ville de la vieille Serbie, et emporté le coffre-fort, après avoir tué trois gardiens qui, alertés, avaient voulu résister.

EN DEUX LIGNES

Paris. — M. Treint et Mme Suzanne Girault exclus comité central communiste.

— Rondes dans divers arrondissements. 300 interpellés, 160 arrêtés.

— Auto Mme Maréchale Foch heurtée par un taxi. Pas de victime.

Perpignan. — M. Em. Brousse fils candidat parti démocrate populaire aux élect. législatives.

Albi. — M. Mauriès, ex-dép. désigné candidat Union Républ. élect. législ.

Marseille. — Congrès radical 2e circonscript. Aix a désigné M. Gaston Vidal, cand. élect. législ.

Lisbonne. — Vapeur italien « Cadore » a sombré large Peniche. Equipage sauvé.

Troupes anglaises envoyées pour une répression au Soudan

Le « Weekly Dispatch » signale qu'une certaine agitation règne parmi les tribus du Soudan et que des mesures sont prises en vue de châtier les coupables.

Des avions ont quitté samedi une des bases britanniques dans le Proche-Orient pour la région de Bahr-El-Ghazal où l'on se rappelle qu'un officier anglais, le capitaine Fergusson et un négociant grec avaient été assassinés le 15 décembre dernier par des indigènes.

A l'époque où cet incident s'est produit, un détachement de troupes accompagné d'avions fut envoyé en reconnaissance dans la province du Haut-Nil, où des troubles avaient également éclaté. Un corps expéditionnaire devait suivre ultérieurement.

Cinq jours plus tard, le War-Office annonçait l'envoi d'un bataillon de Bombay au Soudan. Bien que l'envoi de cette unité fut prévu, on croit qu'il a été hâté en raison de l'agitation qui régnait parmi les tribus.

Enfin, un avion britannique a récemment essuyé des coups de feu. Quoi qu'il en soit, il est impossible d'obtenir, soit à Londres, soit au Caire, aucune information officielle sur ce qui se passe actuellement au Soudan.

Intrigues politiques allemandes contre M. Stresemann

Le « Berliner am Mittag », nouveau journal de droite, se fait l'écho de certaines intrigues qui tendraient à éliminer M. Stresemann du ministère des Affaires étrangères, après les prochaines élections en cas de victoire de la gauche. Le centre se serait mis d'accord avec les socialistes pour lui substituer une autre personnalité qui serait le chanoine Kas. Les leaders centristes, entre autres le docteur Schreider, spécialiste des questions scolaires et le chef de la fraction.

M. von Guerard en voudrait particulièrement à M. Stresemann à cause de son attitude dans la question de la loi scolaire. Ils prétexterait que sa politique, qui n'a pas abouti à l'évacuation des pays rhénans, a suscité un vif mécontentement dans ces régions où se trouvent la plupart des électeurs centristes. Les socialistes auraient d'ores et déjà adhéré à cette proposition.

LES TARIFS DOUANIERS SUR LES PRODUITS INDUSTRIELS

On sait qu'à défaut du grand projet de loi douaniers qui fut repoussé par la Chambre, le ministère du Commerce désirerait voir comprendre dans le projet de loi visant l'élévation de droit des produits agricoles, un certain nombre de produits industriels pour lequel il estime une mise au point nécessaire, après la conclusion de l'accord franco-allemand.

Il s'agit bien [illegible] de mises au point pour certains articles compris parmi ceux dont les droits ont été majorés lors de la conclusion de l'accord franco-allemand, ces droits s'étant révélés imparfaits dans la pratique. Mais il s'agit aussi et surtout de la liste de produits qui, en vertu de l'accord franco-allemand, doivent automatiquement être soumis au tarif minimum à leur entrée en Allemagne à partir du 15 décembre prochain.

Or, notre tarif minimum actuel est notoirement insuffisant et mettrait en état d'infériorité très net les industriels français fabriquant ces articles. Cette liste représente environ un tiers de notre nomenclature, c'est-à-dire l'importance.

Si on note que la liste des produits déjà majorés représenterait un quart de celle-ci, on voit [illegible] en question en ce moment, plus d'un tiers de la

MÉDAILLES AUX VIEUX SERVITEURS

L' « Officiel » publie une liste de médailles attribuées aux vieux serviteurs et domestiques. Il y a 19 médailles d'argent pour le Nord, six pour le Pas-de-Calais et cinq pour la Somme. Il y a une médaille d'argent des clercs d'officiers publics pour le Nord ; il y a une médaille de ver-

La politique régionale

Pour les élections législatives

DANS LE NORD

M. E. COPPEAUX, DÉPUTÉ-MAIRE DE FOURMIES, DÉSIGNÉ COMME CANDIDAT DU PARTI SOCIALISTE.

On annonce que M. E. Coppeaux, maire de Fourmies, député sortant, a été désigné par le Congrès des sections socialistes du 1er arrondissement d'Avesnes tenu hier, comme candidat du Parti Socialiste aux élections législatives.

Les Élections Municipales complémentaires de Croix

LA LISTE SOCIALISTE A ÉTÉ ÉLUE

Hier ont eu lieu des élections complémentaires pour la désignation de sept conseillers municipaux. C'est à la suite du ballottage de dimanche 8 janvier que de nouveau les électeurs de Croix ont eu à se prononcer hier.

Voici les résultats de ces élections : Inscrits, 4.533 ; votants, 3.853.

Candidats d'Union Républicaine — MM. Polet Jules, 1.751 ; Duquesne Gustave, 1.752 ; Boulangé Pierre, 1.744 ; Delannoy Maurice, 1.751 ; Marotte Alphonse, 1.745 ; Lablens Henri, 1.751 ; Leman Albert, 1.755.

Candidats Socialistes. — MM. Schuermans Auguste, 2.016 ; Leman Charles, 2.001 ; Louveaux Joseph, 2.019 ; Plouy Arthur, 2.019 ; Parent Georges, 2.015 ; Vandaele Eugène, 2.012 ; Dujardin Lucien, 2.018.

La liste des candidats socialistes a été élue au complet.

Rappelons que lors des élections de dimanche 8 janvier les suffrages s'étaient répartis comme suit : Candidats de l'Union Républicaine, 1.315 voix [illegible] candidats socialistes, 1.490 ; Liste communiste, 590.

FEUILLETON DU 16 JANVIER 1928. — N° [illegible]

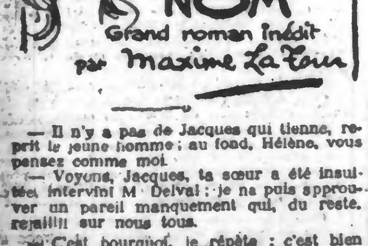

— Il n'y a pas de Jacques qui tienne, reprit le jeune homme ; au fond, Hélène, vous pensez comme moi.

— Voyons, Jacques, ta sœur a été insultée, intervint M. Delval ; je ne puis approuver un pareil manquement qui, du reste, rejaillit sur nous tous.

— C'est pourquoi, je répète : c'est bien fait, riposta l'entêté. Si Maryse s'occupait seulement de ce qui la regarde, plutôt que d'aller se commettre avec tous les pouilleux de l'usine, elle ne risquerait pas de s'entendre remettre à sa place par ceux d'entre eux qui n'usent pas d'elle.

— Cette fois, c'est tout à fait mon avis, approuve Lucien Delval.

Mais la jeune fille n'acceptait pas d'être condamnée sans se défendre.

Se retournant vers son père, elle répliqua :

— Oh ! père, tu sais bien que ce que je fais, ce n'est pas par goût du bluff ou d'une popularité dont je n'ai cure, mais parce que j'aime ces braves gens dont le simple courage mérite une aide, une récompense.

— La bienfaitrice du faubourg ! railla Jacques.

— Ou la fée du vingtième, renchérit son père.

Hélène riait à gorge déployée, heureuse de ce dissentiment d'où elle espérait voir sortir sa belle-fille humiliée et amoindrie.

— Moquez-vous de moi tant que vous voudrez, reprit Maryse, tous ces braves gens m'aiment et me le prouvent par de touchantes démonstrations.

— Peut-on savoir ce que tu comptes faire de ce grand amour populaire ? interrogea ironiquement Jacques.

— Il satisfait ma conscience, et mon cœur y trouve une douceur fort appréciable.

— Quelle frugalité ! s'exclama Lucien Delval.

— A moins que ce ne soient des goûts canailles, intervint le petit patron.

De nouveau, Hélène éclata de rire.

Elle se renversait sur le dossier de sa haute chaise et sa gorge découverte se gonflait, faisant saillir les veines bleutées transparaissant sous la peau.

Maryse secoua ses boucles en soupirant :

— Dieu ! que vous êtes taquins tous deux !

Mais, déjà, Jacques se reprenait :

— Pardon, pardon, petite sœur ; ma légèreté de jeune homme m'entraîne à ne voir que le ridicule de cette aventure, mais pour toi, pour ton âme tendre éprise d'idéal, il y a évidemment, dans les événements de ce matin, matière à satisfaction et à enthousiasme ; ce petit commis aux expéditions, le beau Perrier, la coqueluche de Bagnolet, qui s'est précipité à ton secours, qui a courageusement exposé sa vie pour venger l'injure dont tu avais été l'objet, c'est beau, ça. Il y a là-dedans du noble et du grand, et, toutes proportions gardées, son acte rappelle assez ceux des preux chevaliers partant en guerre pour l'honneur d'une dame. Tu vas lui offrir une cravate à tes couleurs, à ton champion, dis ?

Maryse haussa les épaules sans répondre. Lucien Delval souriait aux saillies de son fils.

Hélène interrogea :

— Ah ! c'est Perrier qui t'a défendue, Maryse ? Je ne le savais pas. On m'avait dit : un ouvrier, sans préciser. Il est bien, ce garçon-là.

— Son indignation l'a poussé à engager une lutte d'où il aurait pu ne pas sortir indemne, expliqua la jeune fille.

— Oh ! c'est très beau, renchérit Jacques. C'est digne de l'antique. Le brave et le beau paladin bondit, indigné de l'outrage fait à la pure jeune fille. Méprisant le danger, il expose ses jours pour châtier l'infâme insulteur et il sort vainqueur de l'épreuve, car il fut vainqueur, bien qu'assommé, puisque l'autre s'est sauvé. C'est émouvant !

— Grand sot !

— Tu n'as pas manqué, j'espère, reprit le jeune homme emphatique et solennel, de déposer, sur le front de ton sauveur, le chaste baiser dont les belles de jadis payaient le dévouement et les sacrifices ?

— Le pauvre garçon avait plus besoin de pansement que d'autre chose.

— Alors, petite fée aux mains légères, savante infirmière aux doigts de roses, tu as dispensé tes soins et ta science à cet heureux mortel. Ah ! petite sœur, que cette histoire est touchante et belle, conclut l'incorrigible rieur.

— Tu fais un monde des choses les plus simples, répondit Maryse, prête à se fâcher.

— Hé, hé ! ça en vaut la peine, il me semble ! Tu appelles cela des choses simples ! Une histoire pareille ! Mais, ma petite, ce sera dans tous les journaux demain : la fille d'un patron qui est insultée par un ouvrier de son père et qu'un autre défend, mais c'est un écho qui n'est pas si banal !

— Et que je n'aimerais pas beaucoup à lire, intervint Lucien Delval, ce genre de réclame m'est particulièrement désagréable.

— En tous cas, Maryse n'en serait pas responsable, dit Hélène d'un air convaincu.

— Je ne trouve pas, trancha le patron. Si elle ne s'exposait pas parmi ces gens, Maryse ne courrait pas le risque de pareilles aventures et de leurs suites.

Il avait prononcé « ces gens » avec un tel air de mépris et d'un ton si dédaigneux qu'il laissait bien voir le peu de cas qu'il faisait de ceux dont il employait le travail, et combien il se mettait au-dessus de ses ouvriers.

Maryse ne put s'empêcher de relever le dernier mot de son père.

— De quelles suites veux-tu parler ? demanda-t-elle.

— Mais des moqueries et des racontars qui ne vont pas manquer de trouver matières dans cette histoire. Je suis sûr que, ce soir, pas un employé de la fabrique n'a manqué de faire des gorges chaudes sur toi et tes façons de faire.

— Mais, père, je ne fais rien de mal.

— Non, tu fais la charité avec un grand C. Si tu crois qu'ils l'apprécient, ta charité, tous ceux à qui tu la dispenses...

— Oh ! père, ils sont pleins de reconnaissance ; ils ne manquent pas une occasion de me l'exprimer.

— Devant, intervint Jacques, mais derrière, ils se paient ta tête. Il doit même y en avoir qui t'en veulent de tes « bontés ». Obliger le peuple, c'est souvent le froisser, et, comme il ne brille ni par la générosité ni par l'intelligence, il en veut à ceux qui ont cherché à l'aider.

— Oh ! Jacques, comme tu connais mal l'âme tendre, compréhensive et reconnaissante des petits ; s'exclama la jeune fille. Ils ont une sensibilité bien digne de la nôtre, va, et leur cœur se manifeste souvent avec une délicatesse émouvante.

— Témoin l'éclat de ce matin !

— C'est un incident sans importance.

— Perrier ne trouve peut-être pas ça, lui.

— Il n'est pas gravement blessé, et j'espère que de tout cela le souvenir de sa bravoure seul demeurera.

— Et moi, objecta Lucien Delval, je souhaite que la leçon te profite et te mette en garde pour l'avenir.

— Comment cela, père ?

— Je voudrais voir s'éteindre ton bel enthousiasme pour des gens qui n'en valent pas la peine ; je voudrais que tu comprennes que ta place est au salon et non pas dans les ateliers ni les salles de garde ; je voudrais que tu prennes modèle sur Hélène, que tu sois femme avant toute chose, au lieu de rougir tes yeux sur des bouquins et ton front au contact de la lie de la société.

— Bien parlé ! approuva Jacques.

Maryse les regardait profondément tous deux, puis ses yeux se portèrent sur Hélène qui souriait avec fatuité, heureuse d'être donnée en exemple, et elle se sentit loin bien loin de ceux-là dont les liens de la famille la faisaient si proche.

— Jamais nous ne serons du même avis à ce sujet, père, répondit-elle simplement.

— C'est un genre, un entêtement de jeune fille trop libre, reprit Lucien Delval. Tu te crois intéressante parce que tu n'en fais qu'à ta tête ; c'est de l'insubordination tout simplement, presque de l'irrespect.

— Non, père, je t'aime, je te respecte, plus que tout au monde, mais je suis assez grande pour juger sainement, je le crois du moins, d'un sujet aussi simple. Les petits, le peuple, ceux qui peinent et travaillent, ont une âme et un cœur, comme nous. Ils nous valent en bien des choses et nous dépassent pour certaines. Leur vie ne s'encombre pas de vains mensonges, comme la nôtre. Les comprendre est facile, les aimer est un plaisir, les aider une source de joie.

— Ça y est ! qu'est-ce que je disais ? railla Jacques. La sainte du faubourg qui commence à prêcher ! Dieu, que c'est édifiant !

De nouveau, Hélène donna libre cours à son rire perçant.

— Tu as la tête farcie d'utopies et de doctrines socialistes, ma pauvre enfant ! répondit Lucien Delval, libre à toi. L'existence se chargera de te faire changer d'avis ; il est donc bien inutile que je perde mon temps à te chapitrer là-dessus ; mais ce que je veux que tu saches, et je choisis cette occasion pour te l'exprimer, c'est que je n'approuve pas du tout tes allées et venues dans la fabrique. Tu te mêles beaucoup trop au personnel. Il y a là un manque de tenue, de dignité de ta part, qui m'est désagréable.

(A suivre)

Tous droits de reproduction, traduction et adaptation théâtrale ou cinématographique réservés pour tous pays. Copyright by Maxime La Tour, 1927.